



PRE REQUIS :

- Savoir nager
- Avoir 17 ans le jour de l'examen
- Être titulaire de l'attestation « premiers secours en équipe – niveau 1 » PSE 1 à jour de formation continue
- Examen médical spécifique d'aptitude à la natation, acuité visuelle et auditive

DUREE :

- 12 heures de réglementation
- 12 heures d'apprentissage du sauvetage en piscine

EFFECTIF :

- 2 à 24 stagiaires (individuel ou groupe)

DEMARCHE PEDAGOGIQUE :

- Apports théoriques en présentiel
- Apprentissage en piscine
- Formation dispensée conformément aux recommandations du ministère de l'Intérieur

MOYENS PEDAGOGIQUES :

- Moyens vidéo
- Mannequins, défibrillateurs
- Matériel de sauvetage
- Un livret est remis à chaque stagiaire

EVALUATION :

- Examen final

VALIDITE :

- Révision quinquennale obligatoire

SANCTION :

- Certificat de compétence

Les personnes en situation de handicap sont invitées à nous contacter en amont de leur inscription.

DESCRIPTIF

Cette formation permet de surveiller des piscines privées, des plages publiques ou privées et d'assister les brevets d'Etat d'éducateur sportif option activités de la natation dans la surveillance des piscines publiques.

OBJECTIF :

A l'issue de la formation, le candidat au brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique doit être capable de :

- Situer son rôle et sa mission
- Mettre en œuvre les matériels qu'il est susceptible d'utiliser
- Respecter le cadre légal dans lequel il est amené à conduire sa mission
- Situer les rôles de différents acteurs du secours intervenant dans le domaine du sauvetage en milieu aquatique
- Evaluer les risques spécifiques au milieu aquatique
- Identifier les différents risques liés aux pratiques et adopter les attitudes de surveillance adaptées
- Identifier les conduites accidentogènes et mener les actions de prévention adaptées
- Adopter une conduite à tenir appropriée en présence d'une personne en situation de difficulté ou de détresse dans sa zone de surveillance, en ou hors milieu aquatique.

PROGRAMME DE LA FORMATION :

- Natation : 12 heures
- Réglementation BNSSA : 12 heures
- Epreuve théorique sous forme de QCM
- Epreuves éliminatoires :
 - Parcours de sauvetage aquatique en continu de 100 m
 - Parcours de sauvetage avec palmes, masque, tuba en continu de 250 m
 - Porter secours à une personne en milieu aquatique

COUT DE LA FORMATION :

450 €

DELAIS D'ACCES :

En intra : nous contacter

En inter : jusqu'à 10 jours avant le début de la formation*

CONTACT :

Secrétariat : 02 35 43 38 20 – courriel : secretariat@croixblanche76.fr

LIEU DE FORMATION :

Pour les individuels, formation dans une piscine du Havre.

TAUX DE REUSSITE : 63% **

* sauf si renonciation au délai de rétractation jusqu'à 72 heures avant la formation

** bilan pédagogique 2024